

ACCORD DE BRANCHE DU 17 mars 2017 relatif à légalité professionnelle à l'AFB (Association Française des Banques)

THEMES	MESURES	REMARQUES	ARTICLE
Communication et promotion des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle	Organisaton d'une réunion paritaire pour présenter " <i>les principales orientations de l'accord et de ses modalités d'application en entreprises</i> "	Cette réunion sera organisée dès l'entrée en vigueur de l'accord	Chap. 3
	La branche AFB réalisera une plaquette d'information pour promouvoir les actions favorisant la mixité et " <i>lutter contre les stéréotypes</i> "		
	Les entreprises doivent recourir des outils de communication (ex: intranet) pour promouvoir la mixité	ex: préciser que " <i>les droits liés à la parentalité est accessible aux mères comme aux pères</i> "	
Accès à l'emploi	Recrutement	aucune mention illicite dans les offres d'emploi, et des critères de selection fondés uniquement " <i>sur les compétences, l'expérience professionnelle et les qualifications</i> "	4.1
	Mixité des emplois	La branche veillera à ce que les " <i>supports de présentation des métiers repères ne véhiculent aucun stéréotypes</i> "	Mise en place d'un groupe de travail paritaire sur l'évolution de la mixité des emplois repères 4.2
Formation professionnelle	Accès à la formation professionnelle	Les congés paternités maternité, d'adoption, parental et d'éducation sont pris en compte pour le calcul des heures du CPA	Pertinent notamment en cas de recours à des nouvelles technologies pendant l'absence du salarié 5.1
		En cas d'absence de longue durée, il est possible de mettre en place des actions de formation, ou de remise à niveau	
	Moyens pour faciliter l'accès à la formation professionnelle	Les entreprises doivent intégrer dans leur formation managériales " <i>la question de l'égalité professionnelle</i> "	ex: compensation lorsque le départ en formation occasionne des frais de garde d'enfants 5.2
		Les entreprises doivent faire preuve de souplesse pour permettre au plus grand nombre de salariés de participer aux formation	
Promotion professionnelle et déroulement de carrière	Lorsque 2 conjoints travaillent dans la même banque et que l'un d'eux est muté, l'entreprise devra étudier les possibilités pour le conjoint d'avoir un poste équivalent	Le conjoint pourra demander un congé sans solde si aucun poste est disponible	Chap. 6
	Lutter contre le " <i>plafond de verre qui empêche certains salariés de progresser dans la hiérarchie</i> "	Veiller à ce que la proportion d'hommes et de femmes ayant fait l'objet d'une promotion reflète la proportion d'hommes et de femmes dans l'entreprise	
Egalité salariale	Principe d'égalité de rémunération	Les entreprises doivent veiller à ce que les salaires soient identiques à l'embauche et à que la " <i>garantie d'évolution salariale au retour de congé maternité soit respectée</i> "	"les absences liées au congé maternité, paternité, d'adoption ou de parentalité ne peuvent être source de discrimination 7.1 et 7.2
	rattrapage salarial	Réduire les écarts salariaux par l'adoption de "mesure de rattrapage lors de la négociation annuelle sur les salaires	les entreprises peuvent affecter un budget dédié à ces mesures de rattrapages 7.3
Condition de travail et d'emploi	organisation du travail	" <i>Offrir à l'ensemble des salariés les mêmes opportunités de formation ou d'évolution de carrière quelque soit son genre, son temps d'activité ou sa situation personnelle</i> " de carrière	utiliser le télétravail, la visioconférence, ou la formation ouverte et à distance pour faciliter l'organisation de l'activité professionnelle 8.1
	travail à temps partiel	" <i>possibilité de maintenir l'assiette des cotisations assurance vieillesse sur la base d'un temps plein</i> "	8.2
		<i>Identité de droit entre les salariés à temps plein et à temps partiel en terme de mobilité fonctionnelle ou géographique, et d'évolution de carrière</i>	
Articulation vie professionnelle et vie privée	équilibre des temps de vie	Sont pris en compte pour le calcul de la participation et de l'intéressement et l'évolution salariale les congés maternité, adoption, paternité, parentalité	9.1
	partage des contraintes	Les entreprises assurent un maintien de salaire pendant 5 jours au titre des absences liées au congé paternité et d'accueil de l'enfant	Porté à 11 jours en cas de naissances multiples 9.3